



MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

Affiché le 28/11/11



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2011 à 18h30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 1	Votants : 13
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille onze le 18 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	P. MARTOS
CONSEILLERS PRESENTS					
O. GAILHARD	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI	

ABSENTE excusée	E. COSTE pouvoir à A. DEL PIA	
ABSENTS	C. BERNARD	P. BERNARD
	V. BOURASSET	A. DUDON
	G. DURANT	A. FABRE
	JM. FREGNANI	JC. GIRAUDO
	A. MASSA	JP. VINCENT

Mme Michelle BOTRINI a été élue secrétaire de séance.
Présence de M. Claude Alberto, journaliste à Var Matin.

Bien que le quorum ne soit pas requis pour cette nouvelle convocation du conseil municipal, M. le Maire précise qu'il est atteint, et ceci grâce à la fidélité des élus présents.

M. le Maire dénonce officiellement l'action de l'opposition qui prend le risque, par ses absences répétées, de bloquer le fonctionnement de la commune.

Il est par ailleurs regrettable qu'aucun élu du groupe minoritaire ne soit présent pour évoquer la situation de la commune après cette dernière catastrophe naturelle. Comment ne pas vouloir en savoir plus sur l'état de la commune, de ses bâtiments et de ses sinistrés ou même du dispositif mis en place par les services de l'État pour gérer la crise et ses suites ?

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 18 novembre 2011 à 19h10 et demande si les convocations, la note de synthèse et les annexes ont bien été reçues par tous. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2011.

Pour	13
Contre	
Abstention	

M. le Maire informe l'assemblée de la publication au Journal Officiel le 19 novembre de l'arrêté du 18 novembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – La commune de « Le Cannet des Maures » y est mentionnée.

ORDRE DU JOUR

Dossier Balançon – Actualisation, information, discussions

Abordant la thématique des déchets, M. le Maire indique qu'il a eu l'opportunité de visiter une unité de retraitement de déchets à Nice. Il s'agit d'un site remarquable qui traite toutes les ordures avec recyclage. Pour 100 tonnes de déchets, 43 tonnes seulement repartent en décharge sous forme de produit sec, sans risque de pollution. Cette unité a vocation à évoluer. Des solutions pertinentes existent donc...

Pour revenir au Balançon, M. le Maire informe l'assemblée que M. Pizzorno a adressé un courrier aux maires varois dans lequel il prétend être victime d'accusations mensongères de la part de deux maires « mus par des intérêts électoralistes patents », à savoir les maires de Bagnols-en-Forêt et du Cannet des Maures...

Monsieur le Maire demeure plus que surpris par cette démarche et par ces accusations qui semblent être vouées à opposer les maires. Les condamnations de 2010 et les rapports de l'inspecteur des installations classées sont suffisamment clairs pour prendre acte des irrégularités commises.

Mme O. Gailhard prend la parole pour indiquer que les riverains du Balançon sont très fortement et régulièrement incommodés. Les odeurs sont pestilentielles.

M. P. Gaubert ajoute qu'à la Pardiguière aussi c'était insupportable cette semaine.

M. le Maire livre lecture également de la lettre que M. Pizzorno a adressée au maire d'Ampus dans laquelle il émet un avis défavorable s'agissant de l'implantation d'un parc photovoltaïque à Ampus, tout en proposant une installation sur les sites de Pierrefeu ou du Cannet des Maures au Balançon.

Mme M. Botrini intervient pour préciser qu'elle trouve incroyable qu'une entreprise privée puisse se permettre de dicter sa conduite à un maire. Jusqu'à quand les maires accepteront-ils cela ? Où est la limite ?

M. le maire écrit à M. le Préfet, au Président du Conseil Général et au Président des Maires du Var pour dénoncer cette attitude de M. Pizzorno.

M. P. Martos propose que les élus signent également ce courrier afin de montrer qu'il ne s'agit pas du combat d'un homme : le maire du Cannet des Maures, mais bien d'une équipe.

M. le Maire accepte.

Concernant les récentes inondations M. le Maire a déjà remercié les agents municipaux qui se sont mobilisés, une fois de plus, pour gérer les conséquences des intempéries et apporter leur aide aux sinistrés. En revanche, il n'avait pas eu l'occasion de remercier M. A. Del Pia pour son concours et son soutien à cette occasion, c'est chose faite.

1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

La loi de finance rectificative pour 2011 prévoit dès le 01 janvier 2012 un abaissement de la cotisation versée au CNFPT, qui passe de 1% à 0.9%. Cet abaissement ampute les crédits de formation de 33.8 millions d'euros.

Par courrier du 15 septembre 2011, le Président du CNFPT sollicite les collectivités pour le rétablissement du taux de cotisation de 1%. Dès lors les collectivités qui le souhaitent sont invitées à émettre un vœu en conseil municipal. Ce dernier sera transmis aux services déconcentrés de l'État, au président du CNFPT. Cette sollicitation est soutenue également par l'Association des Maires de France.

Cette perte de 0,1 % représente 1 278 € pour la commune du Cannet des Maures.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver ce vœu de maintenir la cotisation à 1 %

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2. Convention d'aide à la stérilisation des chats errants - 2012

Depuis plusieurs années, le Cannet des Maures a établi un partenariat avec la SPA Filiale du Var et l'association l'Ecole du Chat dans le but de lutter contre la prolifération des chats errants sur son territoire.

Il est ainsi procédé à :

- la capture des chats libres errants par l'intermédiaire de l'Association l'Ecole du Chat (présidente : Madame BIANCHIMANI) ;
- via l'Association l'Ecole du Chat, un vétérinaire conventionné avec la SPA, en l'occurrence le Docteur AZOUAOU au Cannet des Maures, procède à leur stérilisation et à leur identification au nom de la commune et de la SPA ;
- l'Association l'Ecole du Chat réintègre les animaux, dans leur environnement d'origine.

10 interventions avaient été possibles en 2011, mais ce volume d'interventions n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes.

Pour 2012, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec la SPA Filiale du Var correspondant à 20 interventions à 40,00 €, soit une dépense de 800 €, versée sous forme d'une subvention : 50 % dès signature de la convention, le solde dès transmission à la commune par la SPA Filiale du Var des rapports d'activité et financier.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

2. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Explication du projet par Mme M. Botrini

Il est rappelé au conseil municipal que, suite à l'adoption de la réforme de la fiscalité de l'aménagement dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, un nouveau dispositif qui repose sur la Taxe d'aménagement (TA) est instauré et entrera en vigueur le 1er mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif avant le 30 novembre 2011.

Il est proposé de fixer le taux de la TA à 5% conformément à l'actuel taux de la TLE.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

3. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Décision modificative n°3 au budget principal

Mme C. Moretti présente le projet.

Il permet d'abonder la ligne budgétaire relative aux études préalables pour la création de la ZAC Eco-Quartier. Au budget primitif a été voté un crédit de 150 000 € TTC.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une ZAC et le choix de l'aménageur a été passé avec CARIM et AIRE PUBLIQUE pour 57 467.80 € TTC. Un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur des études préalables à la création d'une ZAC Eco-Quartier Saint-Andrieux a été passé avec CITADIA CONSEIL et EVEN CONSEIL pour 137 791.16 € TTC. A cela il convient de rajouter 9 000 € TTC de prestations CARDON et MARINO.

Il convient donc d'abonder cette ligne budgétaire de 56 000 euros. Cette somme a été retirée sur 3 lignes budgétaires qui sont excédentaires et ne seront pas entièrement utilisées.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

3.2. Décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau potable

Le projet de délibération est présenté par Mme C. Moretti.

Cette différence de 22 000 euros correspond une avance de financement concernant des raccordements au réseau effectués pour des particuliers par des entreprises. Ce montant sera compensé par des facturations aux usagers.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

4. POLE PUBLIC DE L'EAU

4.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : distribution eau potable – exercice 2010

Avant de présenter le projet de délibération et donner quelques chiffres clés, M. A. Del Pia déplore que les élus de l'opposition ne soient pas là ce soir car il souhaitait revenir sur leur courrier transmis le 9 novembre dernier par lequel ils faisaient remarquer qu'aucune indication n'était donnée dans ce rapport sur la concordance entre les prix facturés et les charges de fonctionnement des services.

La teneur de ce rapport est fixée par la loi, cependant nous allons au-delà en apportant des précisions supplémentaires.

Pour comparer, M. Del Pia a apporté les rapports annuels fournis au fil des ans par la municipalité précédente et, force est de constater, qu'ils étaient alors assez succincts.

Ils ont été enrichis depuis l'arrivée de la nouvelle équipe.

Quelques indicateurs sont relevés par M. Andre Del Pia:

Le prix du m³ est inchangé depuis le 1^{er} janvier 2008, soit 1,09 € H.T. / 1.15 € TTC.

61 km de réseau / 1998 abonnés en 2010 / 349 049 m³ distribués en 2010.

M. le maire ajoute que notre ressource en eau provient à 65 % du Syndicat des Eaux d'Entraigues. Il précise notre eau est potable : malgré les rumeurs qui ont prospéré pendant les inondations, nous n'avons pas été impactés.

La régie de l'eau est une volonté politique. C'est un travail au quotidien besogneux et très technique, qui nécessite une présence sur le terrain, du matériel ; c'est pourquoi la plupart des communes préfèrent déléguer.

Notre réseau d'eau a une rentabilité à 80 %.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

4.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2010

M. A. Del Pia présente le projet de délibération et relève quelques indicateurs :

Distribution auprès de 4000 habitants / 1592 branchements.

La redevance assainissement est passée au 1^{er} juin 2010 de 1,12 € à 1,22 € le m³.

M. le maire ajoute que ce sont des réseaux qu'il faut étendre et entretenir. C'est souvent là que le bas blesse car on tarde quelquefois à renouveler. On doit prévoir un quota annuel d'entretien en linéaire.

M. Vander Zanden précise que le coût de nouvelle station d'épuration est de 3.3 millions € et que nous sommes à la phase de terrassement.

M. le maire indique que M. Dudon avait suggéré, il y a quelques temps déjà, qu'il serait peut être intéressant de connecter la base EALAT à notre station. Lorsque les idées sont pertinentes, on les exploite. Ainsi, M. Vander Zanden a-t-il rencontré les autorités techniques de la base EALAT pour étudier le raccordement de la station d'épuration de la base à la nouvelle station d'épuration, ce qui générerait des ressources financières pour la commune.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

5. POLE CULTURE CONNAISSANCES & DECOUVERTES

5.1. Participation financière de la commune du Thoronet à la médiathèque municipale

Présentation du projet de délibération par Mme MT. Montanola.

La commune du Thoronet, avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations, souhaite poursuivre son partenariat.

Comme il n'y a pas d'augmentation du coût de fonctionnement de la médiathèque en lien direct avec ce partenariat depuis la date de la convention initiale, il est proposé de maintenir la participation financière de la commune du Thoronet et qu'elle soit identique à celle de 2010, soit 20 993 €.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

M. R. Spinosa informe l'assemblée que l'école primaire du Cannet des Maures est conviée le 23 novembre prochain au séminaire national Eco-Ecole en présence de Luc Chatel, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, de Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Deux élèves de l'école primaire du Cannet des Maures accompagnés par la directrice et M. R. Spinosa présenteront leur projet.

Félicitations de M. le maire et des élus.

M. le maire ajoute que c'est là un réel succès. Deux écoles seulement sont conviées à ce séminaire, dont la nôtre ! Ce sillon qu'on trace depuis le début de ce mandat fait que nos actions sont remarquées à l'extérieur. Il remercie tout particulièrement M. R. Spinosa pour son engagement. Une délibération portant mandat spécial sera proposée à l'occasion du prochain conseil municipal.

M. R. Spinosa souhaite remercier M. P. Boulín, précédent directeur, qui a été le grand artisan de Eco-école. Il en a été le moteur et peut en être fier. Ne l'oublions pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h10.